

DEPARTEMENT des HAUTES ALPES
Canton de ST FIRMIN
COMMUNE DU GLAIZIL

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°20231031-01

Arrêté d'interdiction de circulation aux véhicules de plus de 3,5 tonnes sur le pont de

Le Maire de la Commune du GLAIZIL,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L.2213. 1 à L.2213.6 ;

VU le Code de la route ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU le carnet santé du pont des Auberges du 31 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes représente un danger, et que l'état du pont ne garantit plus la sécurité.

ARRÊTE

Article 1 : Le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes est interdit sur le pont des Auberges.

Article 2 : La signalisation de prescription sera mise en place à la charge de la commune du Glaizil.

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1 prennent effet ce jour.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune du Glaizil.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Marseille soit par voie postale (31 Rue Jean-François Leca 13 002 MARSEILLE) soit par voie dématérialisée (télérecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Monsieur le Maire du Glaizil sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Le présent arrêté sera transmis à :
- Monsieur le préfet du département des Hautes-Alpes,

Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le

ID : 005-210500625-20231031-20231031_01-AR

- Monsieur le président du conseil départemental,
- Monsieur le commandant de la COB de gendarmerie de Saint-Bonnet-en-Champsaur,
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Firmin

Fait au Glaizil le 31 Octobre 2023

**Le Maire,
François COLLIN**

